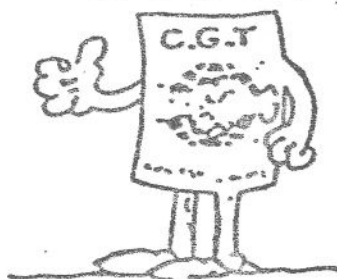


SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY Tél. 69.07.60.13.

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

SUPPLEMENT AU NUMERO 19

LUNDI 11 MAI 1987

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

Spécial **INSERM.**

A TOUS LES ADHERENTS

PAGES 2 - 3	CAES ELECTIONS INSERM - COMPARAISON 1984 - 1987 ----- CSS: COORDONNEES DES NOUVEAUX ELUS AU CSS AVRIL 87
PAGE 4	PETITION SUR LA RETOMBEE DE LA TITULARISATION POUR LES INFORMATIENS " LA PRIME DE FONCTION".
PAGES 5 - 6	LISTE DU JURY DES ASSISTANTS INGENIEURS BAP1, BAP2, BAP3.
PAGES 7 - 9	PROFESSION DE FOI A L'ELECTION AU CONSEIL D'ADMI- NISTRATION DE L'INSERM.
PAGE 10	RENTREE DES CARTES ET PRELEVEMENTS DES COTISATIONS.

ELECTIONS INSERM

2 élections ont eu lieu en Mars 87 concernant les CSS et le CNAS. Les résultats concernant les CSS ont été publiés dans le SNTRS-INFO supplément au N° 8 du 11/03/87. Voici ceux du CNAS comparés aux dernières élections de 1984.

ELECTIONS CAES 1987		(comparaison 1984)			
		1987		1984	
		Voix	%	Nbre de Voix	%
				Siège	Siège
Inscrits	4198			4027	
Votants	2233	53,2		2107	52,3
Exprimés	2097			1975	
Collège ITA	1175	63,7	(3 sup)	1200,7	62,9
SGEN-CFDT	666,8	36,2	(2 sup)	707,6	37,1
SNTRS-CGT					
Coll. Cherch.	1064,7	58,3	(3 sup)	1094,1	60,6
SGEN-CFDT	759	41,6	(2 sup)	711	39,4
SGEN TOTAL		61,1		61,8	
SNCS + SNTRS		38,9		38,2	

Elus SNTRS : Colette NAIZOT, Michèle ROUVIERE, Annette CHEVALIER
(Suppléants : C. MORA, R. LESECO)

SNCS : J.Yves PICARD, BENJEBRIA Abdellaziz, COLARD Odile
(Suppléants : E. RECHENMANN, M. BONORA)

SGEN (ITA) : Michel HEMART, Michel LEBLANC, Monique SAUVAGE, M. Thérèse VANIER, Nicole LIABEUR, Christine RESNIER,
(Suppléants : Chantal BOTTIN-ALVAREZ, S. LEROUX, F. FAURISSON)

SGEN (Chercheurs) : Elisabeth BURSUAUX, Yvan MURANYI-KOVACS,
Dominique COSTAGLIOLA, (Suppléants : RAVAUD J.F., LECLERC L., P. JUTIER)

Concernant les élections au CNAS, il faut préciser une particularité du mode électoral : on a, en fait, une cote mal taillée entre le collège unique et les collèges séparés. Il y a bien 2 collèges avec des représentants pour chacun d'entre eux ; mais chaque électeur (chercheur ou ITA) vote pour les 2 collèges (chercheur et ITA) avec 2 bulletins séparés dans une même enveloppe.

Si bien que le résultat du SNTRS-CGT dans le collège ITA n'est pas la seule mesure de l'influence du SNTRS parmi les ITA, mais aussi parmi les Chercheurs. Ceux-ci avaient donc la possibilité de voter ou non pour le SNTRS-CGT, tout en votant pour le SNCS-FEN. Le système était identique en 1984, mais il peut expliquer en partie notre baisse d'influence (- 0,9 %) qui concernerait plutôt les chercheurs que les ITA.

En effet le SNCS, lui, gagne 2,2 % en influence. Cette différence s'explique par le nombre important d'électeurs qui ont combiné un vote SNCS dans le collège chercheur, à un vote SGEN dans le collège ITA ; ce phénomène existait en 84, mais dans une moindre mesure : 4 bulletins de différence en 84, entre le SNCS et le SNTRS, 92 en 1987 !

Il est difficile d'analyser précisément le pourquoi de ce choix. Plusieurs hypothèses peuvent servir de pistes de réflexion.

- Des chercheurs faisant confiance au SNCS n'ont pas ressenti l'utilité du vote CGT pour les ITA, en l'absence de vraie concertation entre nos 2 syndicats au niveau local et/ou face au débat des champs de syndicalisation,
- des électeurs de sensibilité SGEN-CFDT n'ont plus fait confiance à ce syndicat pour la défense des chercheurs. Ceci peut être dû à leur position par rapport au jury de chercheurs ; ou concerner la grille de subvention du CAES proposée et votée uniquement par le SGEN (majoritaire). Cette grille est défavorable aux catégories "supérieures" dont les chercheurs.

L'activité passée du CNAS s'est caractérisée par une tendance marquée à la baisse de tension entre les différents partenaires pour ce qui concerne la gestion quotidienne des Affaires Sociales, mais aussi par un différent de taille entre SNCS-SNTRS et SGEN, lié aux difficultés budgétaires. Le CAES ayant à faire face à des demandes croissantes de subventionnement, le CFDT a voté au cours d'un CNAS la décision de faire payer ces difficultés aux agents par une grille diminuant les subventions. Sans appel à la lutte pour une augmentation du Budget du CAES. Nous avions à cette époque informé et interpellé le personnel sur ce problème.

Sur l'ensemble des 2 collèges, le CFDT perd 0,7 %, mais elle gagne un siège dans le collège ITA à nos dépens et maintient son nombre d'élus dans le collège chercheur. Ses représentants passent donc de 10 à 11 sur 17 au CNAS.

Ces résultats renforcent la nécessité d'une action décentralisée du syndicat au niveau des CLAS et des sections et une meilleure expression et prise en compte par le syndicat national de tout ce qui concerne le CAES.

L'analyse des élections aux CSS confirme que le maintien ou le gain en influence de notre syndicat dépend de l'activité déployée (ce qui n'est certes pas le cas pour les syndicats ...)

Le travail de terrain effectué par nos anciens élus aux CSS a permis de confirmer la confiance que 35 % des électeurs font au SNTRS-CGT pour les défendre dans les instances scientifiques. Notre présence dans toutes les nouvelles commissions avec 1, 2 voire 3 élus (14 sur 27 au total au lieu de 8 en 83) est une mesure de notre capacité militante et d'organisation en comparaison du SGEN-CFDT ainsi que du SNIRS-CSC et de la CFTC. Cette présence devrait permettre une bonne appréhension par le syndicat de tout ce qui constitue la vie dans les laboratoires, la vie scientifique de l'organisme, les problèmes liés aux promotions et recrutement des ITA (jury de concours). Une première réunion des nouveaux et anciens élus dans les commissions a eu lieu le 3 Avril.

COORDONNEES DES NOUVEAUX ELUS

AU CSS AVRIL 87

CSS 1

FAVIER François (C1)
Institut de Pharmacologie
rue de la Cardonille
BP 5055
34 033 MONTPELLIER Cédex

Tél : 67 54 63 52 Poste 606

CSS 2

BOURGEOIS Francine (C1)
INSERM Unité 1
Hôpital Bichat
170, Bd Ney
75 877 PARIS Cédex 18

Tél : (1) 46 27 62 54

DEVILLIERS René (C1)
Institut de Pharmacologie
rue de la Cardonille
BP 5055
34 033 MONTPELLIER Cédex

Tél : 67 54 42 88 Poste 329

CSS 3

DRIANCOURT Catherine (C1)
SNTRS-CGT
25, rue de Chevreuse
91 400 ORBAY

Tél : (1) 69 07 60 13

PHILIPS John (C2)
Laboratoire du Pr Viza
Institut des Cordeliers
15, rue de l'école de Médecine
75 006 PARIS

Tél : (1) 43 54 93 33 Poste 506

CSS 4

MARILLER Marcel (C1)
INSERM Unité 433
Hôpital de Bicêtre
94 275 LE KREMLIN BICETRE Cédex

Tél : (1) 46 71 86 87

CSS 5

RICHEI Colette (C1)
INSERM Unité 16
Cité Hospitalière
Place de Verdun
59 094 LILLE Cédex

Tél : 20 97 26 15

BREDOUX Raymonde (C1)
INSERM Unité 150
Hôpital Lariboisière
6, rue Guy Patin
75 475 PARIS Cédex 10

Tél : 42 80 02 54

CSS 6

ARZI Mohammad (C1)
INSERM Unité 94
16, avenue du Doyen Lepine
69 500 BRON

Tél : 78 54 65 78

CSS 7

MUZEAU Françoise (C2)
INSERM Unité 239
Faculté X. Bichat
16, rue H. Huchard
75 018 PARIS

Tél : 42 63 84 20

CSS 8

KOROBAEFF Myriam (C2)
INSERM Unité 179
44, chemin de Ronde
78 110 LE VESINET

Tél : (1) 39 76 33 33

CSS 9

BEZ Michel (C1)
INSERM Unité 280
151, Cours A. Thomas
69 008 LYON

Tél : 72 33 03 84

MALANDAIN André (C1)
Centre de Calcul
INSERM
16, bis Av. P.V. Couturier
94 800 VILLEJUIF

Tél : (1) 47 26 04 86

KOZIEL-VIGNERON Violette (C2)
INSERM Unité 220
Faculté de Médecine
11, rue Humann
67 085 STRASBOURG Cédex

Tél : 88 35 13 27

SNTRS-CGT
25, rue de Chevreuse
91 400 ORSAY

-4-

Tél : 69 07 60 13

SECTION NATIONALE INSERM

UNE RETOMBEE DE LA TITULARISATION POUR LES INFORMATIENS :
LA "PRIME DE FONCTION"

Un décret du 29 Avril 1971 attribue aux informaticiens de la Fonction Publique une prime de fonction. Il s'applique aux informaticiens du CNRS comme à ceux de l'INSERM à partir de la date de leur titularisation.

Ce qui existe dans la Fonction Publique

Cette prime de fonction fut manifestement instaurée pour compenser la faiblesse des salaires, particulièrement sensible pour les informaticiens dans la Fonction Publique, par rapport au marché du travail.

Elle est applicable dans les services de traitement de l'information. Cette prime est différenciée suivant la fonction exercée, elle est limitée dans le temps (puis compensée par une "prime de substitution") ; elle est modulable individuellement.

Pour une application rapide et adaptée de ce décret à l'INSERM

Ce décret ne fait référence qu'aux personnels des centres automatisés de traitement de l'information, aucune activité de réseaux n'est prévue.

Les personnels soussignés demandent l'ouverture de discussion avec les représentants des personnels pour l'adaptation de ce décret à un organisme scientifique, afin de mettre sur pied son application rapide et adaptée à l'INSERM

NOM	PRENOM	SERVICE OU UNITE	SIGNATURE

JURY DES ASSISTANTS INGENIEURS BAP 1

PRESIDENT TAMBOURIN PIERRE

GROUPE 1

Vice-Président

FEINGOLD Nicole
MAURIN BLANCHET Maurice
ISSA Georges
KNEIF Bernard
APPLANAT Martine
FACHE Marie-Pierre

GROUPE 2

Vice-Président

CHARTRON Gérard
TSAPIS Andréas
ANAGNASTOPOULOS Takis
LAVALETTE Daniel
GUICHARD Josette
ASTIER GIN Marie-Thérèse

GROUPE 3

Vice-Président

SASPORTES Marilyne
DIVES Daniel
BOUCHET Pierre
CLUZEAUD Françoise
ETIEMBLE Jeanne
MARILLIER Marcel

GROUPE 4

Vice-Président

DORE Jean-François
SAMUEL Jane-Lise
LAVAL JEANTER Anne-Marie
POMMIER Jacques
APRAHAMIAN Marc
RICHTER Colette

GROUPE 5

Vice-Président

RAPPAPORT Lydie
OLSSON Niels
PRENSIER Gérard
JOSSINET Jacques
GAUTIER Marthe
BREDOUX Raymonde

GROUPE 6

Vice-Président

RAIN Jean-Didier
POYARD Madeleine
CAU Pierre
ROSTENE William
DERAPPE Christian
ARZI Mohammad

JURY DES ASSISTANTS INGENIEURS BAP 2

Président

BONNET Alain

LE Monique

BURNOD Yves

COSTAGLIOLA Dominique

VALLEE Bernard

MALANDAIN André

JURY DES ASSISTANTS INGENIEURS BAP 3

PRESIDENT BESSON Jean-Marie

Groupe 1

Vice Président

**GUILLAUMET Philippe
RIVOIRE Jacques
CANDELLE-GARDENQ Marie-Christine
BLANC Mireille
NAIZOT Colette
FAVIER François**

GROUPE 2

Vice-Président

**FRANCAL Daniel
BERTAULT Annick
TUROT Nicole
DOSTATNI Paulette
GRELLIER Joel
BEZ Michel**

GROUPE 3

Vice Président

**CELSIS Pierre
RETOURNA Michel
NIJEAN Nicole
CHARTIER Lilliane
DELRUE Gérard
DEVILLIERS René**

GROUPE 4

Vice-Président

**ROTSCHILD Claude
DERRIAUD France
PAMART-BONFILS Fabienne
GALDIN Marie-France
LANTZ Jean-Michel
EDOUARD Claude**

SNTRS-CGT

SECTION NATIONALE INSERM

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSERM

Liste présentée par le S.N.T.R.S.-C.G.T.

Seule instance de décision de l'INSERM comportant des élus du personnel, le Conseil d'Administration délibère sur tout ce qui concerne les grandes options de l'INSERM : son orientation, son fonctionnement, son budget. Ce dernier est analysé globalement et dans ses équilibres : soutien de base aux unités, autorisation de programmes, équipements lourds et mi-lourds, immobilier, Formation Permanente, action sociale). Le CA examine également le rapport d'activité du Directeur Général.

Les missions fixées au Conseil d'Administration, sa composition actuelle, représentent un progrès.

Il importe de l'utiliser, en élisant des représentants du personnel qui agiront pour que l'évolution de l'INSERM se fasse en cohérence avec les besoins de recherche médicale et de santé, c'est à dire les besoins sociaux du pays.

CHACUN D'ENTRE NOUS : ADMINISTRATIF, INGENIEUR OU TECHNICIEN EST CONCERNE.

ORIENTATIONS DANGEREUSES : A L'INSERM COMME POUR LES AUTRES ORGANISMES DE RECHERCHE

Depuis plusieurs mois notre organisme comme l'ensemble des organismes de recherche publique est sur la "sellette". Les premières attaques sont d'ordre budgétaires en particulier les budgets 86 et 87 sont en recession. Depuis 84 nous nous sommes opposés aux pratiques d'annulations de crédits devenues courantes... En 87 il est prévu d'amputer le fond de roulement de l'INSERM de 30 % .

Elles ont ensuite porté sur les instances chargées de l'évaluation des laboratoires et des chercheurs (CSS et CS) en réduisant les prérogatives des élus.

Mais d'autres réformes plus structurelles sont à craindre. Le projet FOYER d'éclatement des organismes de recherche pour les rattacher à l'université, présentait brutalement cet objectif. Mais d'autres partisans d'une remise en cause plus "douce" pourraient le concrétiser en remettant en cause la notion d'organismes autonomes, par le biais d'une redéfinition des modes de coopérations (CNRS/INSERM CNRS/UNIVERSITE etc...) ainsi que celui du regroupement ou des transferts de moyens (financiers mais aussi personnels).

OUVERTURE ET COOPERATION DANS L'UNITE ET LA PLURIDISCIPLINARITE

S'opposer à toute atteinte à l'unité des organismes de recherche ne signifie pas que nous refusons son évolution ; il y a d'autres propositions à faire pour améliorer la capacité de l'INSERM à répondre aux besoins du pays : à notre avis, il reste encore à définir les moyens de créer des liens nouveaux entre les milieux scientifiques et l'ensemble des partenaires du domaine de la santé.

DES PROPOSITIONS COHERENTES

Le Conseil d'Administration ne doit pas être une chambre d'enregistrement. Au cours de la précédente mandature, l' élu SNTRS-CGT, en coordination avec l' élu chercheur du SNCS (avec lequel nous sommes liés par un accord de concertation), a fait de nombreuses propositions, afin que le Conseil d'Administration joue un rôle actif, par exemple :

- donner au rapport d'activité du Directeur Général une dimension plus prospective,
- coordination du Conseil d'Administration avec les instances scientifiques, notamment pour les problèmes de valorisation,
- suivi régulier de ces dossiers de valorisation,
- politique plus dynamique de Formation Permanente.
- vive protestation à chaque fois que des décisions ont été prises sans consultation de la communauté scientifique, ou que le CA a été mis devant le fait accompli (Ex : implantation d'un cyclotron médical à Caen, sans environnement médical suffisant).

LA POLITIQUE DE L'EMPLOI SCIENTIFIQUE a fait l'objet de nombreuses interventions de notre part. Déjà touché par les blocages persistants depuis 2 ans (aucun recrutement d'ITA en 85 et 86, blocage des promotions...) il est directement attaqué par l'insuffisance des budgets 86 et 87 (les informations sur le budget 88 sont tout aussi alarmantes) ainsi que les mesures prises par le gouvernement.

Depuis plusieurs années la progression différenciée des créations d'emplois au détriment des postes d'ITA et, depuis 87, pour la 1ère fois des suppressions de 43 emplois d'ITA, va aggraver les déséquilibres existant déjà dans l'organisation des équipes. L'absence totale de création d'emploi administratif entrave considérablement le fonctionnement des laboratoires et des services.

Comment seront comblées les fonctions techniques laissées vacantes ? La multiplication des TUC et le développement massif d'un "vivier" de boursiers et autres hors statut pourrait préfigurer une remise en cause fondamentale de la politique de l'emploi scientifique. Ces nouveaux hors-statut remplacent progressivement le recrutement insuffisant d'ITA sur poste stable comme cela se fait aux Etats Unis par exemple. C'est toute l'organisation du travail des équipes qui se trouve remis en question.

GERER DANS LA TRANSPARENCE, EN FONCTION DES BESOINS SOCIAUX

La participation active et critique de l'ensemble des personnels, n'est pas seulement une aspiration grandissante, c'est aussi, par l'appel aux compétences de chacun, une composante de l'efficacité.

Elire dans un conseil d'Administration comme celui de l'INSERM, (au côté des représentants des ministères, du monde économique et social, de personnalités scientifiques) des représentants du personnel qui se sont investis dans un syndicalisme dynamique, c'est envoyer des représentants qui sont porteurs des problèmes qui sont vécus dans les laboratoires :

- augmentation des coûts des recherches nouvelles (la biologie cellulaire et moléculaire : surtout de 40 à 50 %),
- développement de nouvelles technologies (emploi d'équipements coûteux et sophistiqués : RMN, Cytométrie de flux...)
- vieillissement du parc des équipements mi-lourds (la moitié des microscopes électroniques de l'INSERM a plus de 10 ans),
- informatique : retard considérable de l'INSERM,
- possibilités de valorisation qui n'aboutissent pas.

NOS REPRESENTANTS SE DETERMINERONT EN FONCTION DES BESOINS DE LA RECHERCHE. ILS PARTICIPERONT A UNE GESTION ACTIVE DE L'INSERM, APPUYES PAR UN DIALOGUE PERMANENT AVEC TOUS CEUX QUI METTENT LEUR TRAVAIL AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT D'UNE RECHERCHE MEDICALE AXEE SUR LES BESOINS SOCIAUX.

V O T E Z P O U R L A L I S T E P R E S E N T E E P A R L E S N T R S - C G T

- | | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| 1 -Annick BERTAULT AAR2 MONTROUGE | 4 - Joseph ANDREANI TR3 SIEGE |
| 2 -J.Pierre PIAU IE2 COCHIN | 5 - J.Pierre ESTEVE IR2 TOULOUSE |
| 3 -Annie SCHMAUSS SAR3 SALPETRIERE | 6 - Lucienne BRIGANT IRL PARIS |

Votez S.N.T.R.S. - C.G.T.

(sans rature, ni panachage)

Et vous ?

Des difficultés inhérentes à vos conditions de vie et de travail rendent-elles aléatoire le règlement régulier de votre cotisation syndicale ?

Vous disposez du Prélèvement Automatique des Cotisations - le P.A.C. -

- En toute circonstance, vous restez maître de votre décision puisque vous pouvez faire rejeter -en cas de désaccord- l'avis de prélèvement par votre banque ou par le CCP.

- Vous vous facilitez la vie : pas de chèque à adresser au syndicat. Pas d'obligation de passer à votre banque ou aux CCP pour modifier le montant de votre cotisation. Aucun frais de prélèvement. Aucune situation d'impayée (en cas de découvert bancaire, c'est le compte du syndicat qui est débité).

Par cet acte volontaire, vous assurez la régularité de votre adhésion et de votre cotisation, une gestion moderne et efficace des fonds par le syndicat.

A VOUS COMPTÉZ PARMİ LES ADHÉRENTS

AU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS...

URGENT

1987 : ANNÉE
du 19^{ème} CONGRÈS

• Soldes les comptes des
Sections 86 (cartes et
cotisations...)

• Verser à la Trésorerie
Nationale le montant des
cartes et cotisations 87...